



## REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS ETUDIANTS 2017-18

Complétez et signez le document ci-dessous, et retournez-le à la mairie de Saint Brice Courcelles, accompagné des pièces justificatives.  
Date limite de dépôt des demandes: 31 juillet 2018

Nom : .....Prénom : .....

Date de naissance : .....

Téléphone : .....

Adresse:.....

Code Postal : .....Commune: .....

Adresse père/mère si différente que celle indiquée ci dessus :  
.....

### Procédure pour le remboursement des abonnements Étudiants

L'aide attribuée concerne les abonnements citura moins de 26 ans, annuels (participation limitée à 80€) ainsi que les abonnements mensuels (3 mois minimum et 8 mois au maximum par année scolaire).

Date limite de dépôt des demandes : le 31 juillet 2018.

Joindre à la demande :

- ▶ un RIB, un certificat de scolarité et un justificatif de domicile.
- Pour les étudiants prenant un abonnement annuel: l'attestation de souscription à l'abonnement annuel.
- Pour les étudiants prenant des abonnements mensuels : l'ensemble des justificatifs d'acquittement des titres mensuels.

Date :

Signature de l'étudiant:

**Cadre réservé à l'administration :**

RIB

Justificatif de domicile

Certificat de scolarité

Attestation de souscription à l'abonnement annuel

Titres présentés : S O N D J F M A M J J

